

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 18 OCTOBRE 2013 -

Etaient présents : Mme BOUNEAU, Mme FROMENTIN, M. JOURDAN, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, MILE BERTHAULT, M. GARRIGUES, M. GIRON, M. HARTE, M. ROLLAND-BILLECART.

Etaient représentés: M. BEYLOT, M. GABILLIET, M. GOZE, M. KIYINDOU, Mme EDWARDS, M. DUTHOIT, M. MASEGOSA, M. BENOIT, M. BESSON, M. HAZOUARD, M. REIFFERS, M. TORRALBA.

Etaient invités : représentant de Monsieur le Recteur, Monsieur DEMORTIER, Madame MAZENC, Madame ONILLON.

Monsieur JOURDAN ouvre la séance à 9h 20. Il remercie les conseillers pour leur présence. Il informe le Conseil d'Administration que le point sur la politique d'action sociale qui n'a pas été présenté au CT du 16 octobre est retiré de l'ordre du jour et que le CT du 15 octobre ayant refusé la proposition de l'équipe sur le régime indemnitaire BIATSS, une nouvelle réunion est prévue le mardi 22 octobre suivit d'un CA pour mettre en paiement le rattrapage indemnitaire au mois de décembre, en particulier celui des contractuels qui est annualisé. En cas de vote négatif, le paiement ne pourrait avoir lieu qu'en janvier 2014. Il informe le CA de la position des syndicats qui réaffirment leur opposition sur le principe de la différenciation en matière indemnitaire. Il signale également que le CT de mardi à adopté une motion de l'intersyndicale : FSU SNASUB et SNESUP, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA et FREC SUP-CGT.

### I- Adoption du procès-verbal du 27 SEPTEMBRE 2013

Monsieur JOURDAN, en l'absence de remarques, propose de passer au vote :

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 27

**②** Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 27 SEPTEMBRE 2013.



### <u>II- Projet de délibération relative au changement de dénomination de l'université.</u>

M. JOURDAN dit que la publication du décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux marque la dernière étape actant la situation qui conduira le site bordelais à ne plus compter que deux universités dès le 1er janvier 2014 : l'Université de Bordeaux et notre établissement. L'emploi du terme « Michel de Montaigne, Bordeaux 3, » comme nom d'usage de l'établissement étant inadapté au regard des évolutions attendues au 1er janvier 2014, il est proposé de retenir la dénomination «Université Bordeaux Montaigne» en lieu et place du nom d'usage «Université Michel de Montaigne Bordeaux 3».

Après l'avoir initialement approuvée, le Ministère a fait savoir qu'il pouvait y avoir un risque de confusion entre notre projet de dénomination et la future université de Bordeaux.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que la commission des statuts a été unanime pour garder le nom Bordeaux Montaigne proposé lors de la séance du 27 septembre dernier. Il y a eu un débat sur le cout de la campagne de communication. Après avoir échangé sur les avantages et inconvénients des solutions internes ou externes, elle rappelle le souhait exprimé d'un regard professionnel extérieur pour travailler sur le logo et de la charte. Enfin, elle propose de fixer un budget à hauteur de 20 000 euros.

- M. DUBERNET trouve choquant que le Ministère ait laissé, dans le contexte actuel, un établissement s'octroyer le titre d'université de Bordeaux.
- M. RAIBAUD signale que l'on pourrait saisir la justice.
- M. JOURDAN répond que le décret publié sur la création de l'Université de Bordeaux cautionne la validité juridique de la démarche. Par contre, il signale le retour critique de Madame BONNAFOUS de la DGSIP qui met en avant un risque de confusion avec l'Université de Bordeaux sur UBM. Il rappelle qu'il y a toujours plusieurs universités bordelaises et qu'il n'y a pour autant jamais eu confusion entre elles. Il demande donc au Conseil de se prononcer sur la dénomination Université Bordeaux Montaigne et appelle à un vote franc et massif des membres du CA.
- M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants: 28
Blanc: 0
Abstention: 5
Contre: 0
Pour: 23

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le changement de dénomination de l'université.

### III- Projet de modification de la composition quantitative de la Commission des Statuts

M. JOURDAN propose l'élargissement de la composition de la Commission des Statuts appelée à préparer le travail de rédaction de ces nouveaux statuts pour assurer la représentation des syndicats enseignants au sein de cette Commission.



Afin de respecter les équilibres antérieurs en termes de représentation des 3 corps de la communauté universitaire, la représentation des étudiants et des BIATSS sera également augmentée de la manière suivante :

- 2 représentants de chacune des 3 listes enseignantes représentées au Conseil d'Administration
- 1 représentant de chacune des sections syndicales représentatives de personnels enseignants de l'université
- 2 représentants BIATSS de chacun des syndicats représentés au Comité Technique
- 2 représentants de chacune des organisations étudiantes représentées au Conseil d'Administration
- Président de l'Université
- Vice-Présidents du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique (exerçant les fonctions de la Commission Recherche) et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (exerçant les fonctions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

Le Directeur Général des Services et la Responsable de la Cellule Juridique sont membres de droit de cette Commission.

M. GIRON s'étonne du nombre important des membres composant cette Commission et se demande si finalement il ne faudrait pas examiner les projets de statuts directement en séance du CA Plénier.

M. JOURDAN répond que la Commission des statuts est consultative et que ce ne sont pas forcément les mêmes collègues membres du CA qui participeront aux travaux de la Commission. Il annonce que les conseils centraux seront régulièrement informés de l'avancée des travaux de la Commission.

M. LAÜGT rappelle que la délibération soumise au vote ce jour consiste à revenir sur un précédent vote adopté lors de la dernière séance du CA qui avait statué sur la composition de la commission. Il s'étonne que l'on soit déjà amené à revenir sur cette décision.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'un élargissement plus que d'une remise en cause.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute qu'à ce moment historique toutes les bonnes volontés sont bienvenues. On ouvre à une plus large concertation alors qu'il y a un resserrement des pouvoirs au niveau du CA.

M. DUBERNET dit qu'il y a dans ce nouveau projet beaucoup plus de représentants et que cela améliore la représentativité de la Commission.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 28 Blanc : 0 Abstention : 3 Contre : 5 Pour : 20

De Conseil d'Administration adopte la modification de la composition, adoptée lors de la séance du 27 septembre dernier, de la Commission des Statuts appelée à préparer le travail de rédaction des nouveaux statuts induits par la loi ESR du 22 juillet 2013.



### IV- Répartition des grandes masses du budget 2014.

Madame ONILLON présente le projet de répartition des grandes masses.

Côté recettes, le projet repose encore à ce stade de la préparation du budget 2014, faute de notifications de la part du Ministère notamment, sur un certain nombre d'extrapolations :

- L'évolution attendue des crédits de masse salariale déléguée est marquée à la fois par la non-augmentation annoncée en 2014 des charges patronales du Compte d'Affectation Spéciale Pension Civile et par l'extension en année pleine des différents financements ministériels des créations de postes dit « emplois FIORASO » et de la compensation des charges liées à la titularisation des collègues bénéficiaires du dispositif de la loi SAUVADET. Le projet prévoit également les effets de la suppression du jour de carence annoncée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2014 (environ 43 000 € sur le budget 2014).
- L'établissement prévoit une stabilisation de la dotation de fonctionnement déléguée dans le cadre du modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité)
- Conformément à l'hypothèse la plus prudente présentée au Débat d'Orientation Budgétaire de Juillet 2013, l'établissement anticipe une hausse de 200 000 € de la contribution à l'effort de redressement des comptes de l'Etat estimée en 2014 qui représenterait désormais un montant de 554 187 €. Il convient d'ajouter à ce montant de 554 187 €, l'enveloppe annoncée des gels de crédits qui sont prévus en stabilité par rapport à l'exercice 2013 sur la base de 215 000 €. Pour mémoire, l'ensemble de ces mesures de gel de crédits ou de contribution à l'effort de redressement des comptes de l'Etat représentait un montant de 57 620 € en 2010, de 151 400 € en 2011, de 356 476 € en 2012 et donc de 567 445 € en 2013.

Côté dépenses, l'établissement se fixe deux objectifs prioritaires :

- Elaborer une stratégie permettant de maîtriser durablement et sensiblement les dépenses de masse salariale (au compte financier 2012, l'exécution des crédits de Masse 30 était supérieure à 99,5%) afin de se donner des marges de manœuvre permettant un pilotage plus aisé.
- Générer une capacité d'autofinancement permettant à l'établissement de répondre en partie à ses besoins d'investissement afin de ne pas amputer trop lourdement sur le fonds de roulement.

En application de ce double objectif, l'établissement confirme la mise en œuvre des 4 pistes d'action envisagées lors du Débat d'Orientation Budgétaire de juillet 2013 pour équilibrer la section de fonctionnement :

- Compression des crédits ouverts « non obligatoires » (hors amortissements et contrats pluriannuels) en masse 10 de 10%
- Réduction de l'équivalent de 4ETP de contractuels BIATS, effective dès la rentrée 2013
- Gel de 10 postes d'Enseignants-chercheurs à la rentrée 2014. Dans l'éventualité où l'établissement bénéficierait de créations de postes, ce serait prioritairement ces nouveaux postes qui feraient l'objet de gel des recrutements
- Nouveau calibrage de l'offre de formation. Cette dernière action ne sera engagée qu'en cas de nos projections.

Contrairement à la préparation du budget 2013 qui visait à générer un excédent de fonctionnement de 200 000 € permettant d'augmenter la capacité d'autofinancement de l'établissement et de répondre ainsi aux besoins d'investissement des composantes en limitant à 300 000 € le prélèvement sur le fonds de roulement, l'établissement présente pour le budget 2014 un budget en équilibre strict de fonctionnement, établi sur un montant de 83 089 165 €, qui ne permettra donc pas d'abonder sa capacité d'autofinancement.

L'extrapolation 2014 de la Capacité d'Autofinancement calculée sur la dotation aux amortissements moins la part des subventions ayant permis l'acquisition des investissements s'élève à 1 052 033 €. L'Université ayant besoin de prévoir une ouverture de



crédits en masse 20 de 1 525 033 €, il est prévu un montant maximum de prélèvement sur fonds de roulement de 500 000 €.

Le fonds de roulement devrait donc s'établir pour le budget 2014, au montant de 6 649 886 €, soit 28,8 jours de fonctionnement (contre 29,4 jours de fonctionnement lors du vote des grandes masses 2013 - il convient de rappeler ici que le seuil de précaution recommandé par le Ministère des Finances est désormais fixé à 15 jours de fonctionnement).

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que l'on a retenu l'hypothèse la plus prudente. Si elle se confirme, il faudra geler 10 postes d'enseignants chercheurs. Elle attire l'attention du CA sur l'ambition des travaux de la Commission des Masters Recherche qui travaille sur des pistes d'action permettant d'éviter d'en arriver à des mesures radicales de fermeture « pures et simples » de certaines formations. Elle attire l'attention des élus sur les problèmes de calendrier et estime qu'il serait souhaitable de disposer encore d'une année de réflexion.

M. JOURDAN signale un entretien du président de La Rochelle publié dans la presse récemment dans lequel il est dit qu'à La Rochelle on ferme les formations déficitaires. Ce n'est pas notre politique, nous ne laissons pas mourir par défaut d'étudiant des formations comme une licence de langues régionales par exemple.

Mme ANDRE-LAMAT dit que les universités pluridisciplinaires ferment prioritairement des formations en sciences humaines et sociales.

- M. RAMBAUD ajoute que nous avons une réserve prudentielle 28,8 jours alors que la préconisation est de 15 jours.
- M. GARRIGUES signale que le budget de la masse salariale reste de loin le plus important. Il estime que l'établissement ne peut assumer cette masse salariale et que cela se paie en termes de dégradation de l'état général des locaux. L'université doit prendre ses responsabilités et préparer l'avenir.
- M. JOURDAN répond que la masse salariale est maîtrisée. Il rappelle le bilan du compte financier qui fait état de l'exécution de 99, 5 % des crédits ouverts en 2012. Il rappelle également le classement de l'établissement en termes de postes BIATSS pour 1 000 étudiants : 74 ème sur les 77 établissements du MESR. Il n'y a pas de mauvaise gestion. Pour mettre en œuvre certaines mesures, il faudrait renoncer à 30 % de notre offre de formation, hors nous avons une mission de service public. Le GVT représente 60 millions d'euros pour les universités non compensés par l'état en 2012. Pour ce qui est de l'investissement, nous pouvons raisonnablement espérer les crédits pour la rénovation du Bat K. Sur l'opération campus, il y a de sérieux nuages avec un retrait sensible de la région et une grosse inquiétude sur l'exonération de la TVA qui représente une somme de 26 à 33 millions, en l'état du calcul. Bordeaux 1 va renoncer à un certain nombre d'opérations de rénovations.
- M. RAMBAUD ajoute qu'il y a une augmentation des taux de cotisations patronales dont l'établissement doit s'acquitter. L'établissement ne décide pas de l'intégralité des déterminants de l'évolution de la masse salariale. L'approche de l'augmentation de la masse salariale en pourcentage doit être nuancée en distinguant ce que l'établissement décide et ce que l'établissement constate et « subit ».
- M. GIRON dit qu'il ne faut pas transformer les propos de Monsieur GARRIGUES qui s'interroge sur l'absence de projet politique de l'équipe. Il demande pourquoi on ponctionne encore cette année dans le fonds de roulement pour financer des investissements.



- M. RAMBAUD rappelle que le budget 2013 a été voté avec un excédent de la section de fonctionnement de 200 000 € permettant de mieux couvrir, en complément de la dotation aux amortissements, nos investissements structurels ou de renouvellement.
- M. JOURDAN ajoute que le principe c'est l'équilibre pour le fonctionnement mais on peut s'autoriser un déséquilibre en investissement en diminuant le fond de roulement. Les projets pour 2014 sont calés.

Monsieur ROLLAND BILLECART rappelle que les « nuages » autour de l'Opération Campus ont commencé à apparaître dès 2008. Il relativise le problème posé par le désengagement relatif de la Région. Il souhaite que la communauté universitaire conserve le dynamisme du projet initial et que Bordeaux 3 reprenne la main sur les projets en cours. Il invite Bordeaux 3 à « monter à l'assaut » de la Communauté des Universités et de la nouvelle Université de Bordeaux.

Mme BARBEYRON demande des précisions sur le fonctionnement de la Société de Réalisation Immobilière en Action en charge des travaux sur le campus.

- M. ROLLAND BILLECART indique que la SRIA désigne la structure qui réalise l'opération campus dans sa dimension immobilière. Elle est détenue majoritairement par le PRES/Communauté des Universités. Les autres actionnaires de cette société sont la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- M. JOURDAN signale que l'établissement est actuellement dans l'attente de la confirmation de l'engagement de la Région sur le financement des travaux de la Maison des Pays Ibériques / Maison de la Recherche.
- M. RAMBAUD précise que Bordeaux 3 va devenir, du fait de la recomposition du paysage universitaire bordelais, actionnaire de la SRIA.
- M. JOURDAN rappelle que d'après les statuts de la SRIA, le PRES est actionnaire majoritaire. Du fait du transfert du portage de l'Opération Campus du PRES vers la NUB, une cession de capital serait nécessaire pour remettre Bordeaux Montaigne dans le capital de la SRIA.

Monsieur ROLLAND-BILLECART confirme que le choix s'est finalement porté sur le fait d'abonder le capital de la SRIA de 200 000 € au titre des actions de Bordeaux 3 qui représenteront 10% de l'ensemble. Il ajoute que d'après les statuts les grandes décisions seront prises à l'unanimité.

Monsieur JOURDAN rappelle que ce n'est pas l'établissement qui financera ces 200 000 €.

Mme FROMENTIN intervenant sur la partie recherche du budget déplore la méthode d'attribution des dotations qui change chaque année. L'an dernier, il avait été acté un schéma de répartition des enveloppes entre les équipes. Elle regrette de constater que l'application de nouveaux critères cette année conduise à voir la dotation de certaines équipes baisser de 25 %. Elle annonce que la liste Agir ensemble ne votera pas les grandes masses.

M. JOURDAN reconnaît que la spécificité d'Ausonius doit être prise en compte. Les corrections sont en voie de régularisation. Pour ce qui est de la procédure de répartition entre les équipes, il précise que ce n'est plus le CA qui alloue les dotations. Le travail de ventilation des crédits sera désormais effectué par la commission de la recherche du Conseil Académique.



M. RAMBAUD confirme que la logique de la loi ESR consiste à recentrer le CA sur la dimension stratégique et à partager les autres compétences avec le Conseil Académique, notamment dans la répartition des crédits de formation et de recherche définis préalablement par le CA.

M. GIRON trouve que le rôle stratégique du CA n'est pas reflété par le tableau présenté. La dimension stratégique du budget devrait s'appuyer sur le contexte et proposer du concret.

M. JOURDAN répond que nous avons plusieurs niveaux de stratégie, tout d'abord celle de construire et de préserver une situation financière saine et pérenne dans un environnement difficile, ensuite celle d'exister tout simplement et ne pas se mettre dans le rouge dans un ensemble universitaire bordelais qui se présente en déficit. Pour cela, le nouveau CA aura une action stratégique en matière de formation et développement de la politique de recherche.

Mme VELASCO complète le propos en indiquant que la stratégie ne doit pas être perçue que dans une vision défensive. Elle souhaite que l'université développe un projet alternatif, tourné notamment vers les objectifs de réussite en licence, vers le soutien aux petites équipes de recherche

Mme FROMENTIN considère qu'il n'y a pas de politique de recherche.

M. JOURDAN lui fait remarquer que l'on a mis en place des axes de recherche, développé les programmes blancs. Auparavant, au travers du Bonus Qualité Recherche, on servait les restes et il était difficile de faire converger ces actions. Du point de vue bâtimentaire, le projet de Maison de la recherche est en cours. Le fait de s'appuyer sur une situation saine n'est pas que défensif.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que nous avons une stratégie alternative qui passe par notre refus d'entrer dans la NUB et la mise en place d'une politique des langues originale. Nous mettons tout cela en place en avançant malgré le contexte financier difficile. En ce qui concerne la commission des statuts toutes les bonnes volontés sont à prendre.

Mme BOUNEAU indique que les centres de recherches ressentent douloureusement les diminutions de crédits. Elle dénonce l'opacité du modèle présenté.

M. DUBERNET trouve paradoxal de voter les gels de postes. Il estime que les augmentations de la masse salariale sont liées au GVT des collègues de catégorie A qui on été massivement recrutés ces dernières années.

M. LAÜGT se réjouit de la remarque de Madame VELASCO-GRACIET et soutient la nécessité d'une unité en interne.

Le président JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 3
Contre : 11
Pour : 15

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les grandes masses du projet de répartition du budget 2014 de la Recherche.



## V- Budget 2014 : Attribution aux 3 UFR d'une enveloppe globale de 264 708 € pour le budget 2014.

M. JOURDAN indique que cette enveloppe correspond à l'enveloppe 2013 de laquelle a été déduite les 10% de baisse des ouvertures de crédits de fonctionnement, mesure adoptée lors de la délibération sur les grandes masses du budget 2014.

En application des nouvelles dispositions de la loi ESR, il appartiendra au CEVU exerçant les fonctions de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique de procéder à la ventilation de cette enveloppe entre les 3 UFR. Il informe le CA de la volonté de l'équipe présidentielle de maintenir les équilibres des enveloppes respectives des 3 UFR telles que définies en 2013 par le modèle de répartition des moyens.

#### Il propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 3
Contre : 1
Pour : 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte l'attribution d'une enveloppe globale aux 3 UFR de 264 719 € pour le budget 2014.

## VI- Projet de répartition de l'allocation de fonctionnement général pour la recherche 2014.

M. JOURDAN dit que la détermination de l'enveloppe consacrée à la recherche suit la logique d'une baisse de 10%, hors amortissements et dépenses « incompressibles » par rapport à l'enveloppe 2013. Le choix de ce mode de calcul signifie que toutes les enveloppes du budget recherche sont concernées par la baisse des crédits, y compris le montant de l'allocation destinée aux équipes. L'enveloppe ainsi calculée s'établit à 829 590 € (928 658 € en 2013).

Sur l'enveloppe des moyens mutualisés, les amortissements non neutralisés sont maintenus au montant 2013, soit 95 580 € compte tenu du montant des investissements réalisés par les équipes de recherche les années précédentes. Compte tenu des dépenses constatées en 2013 et des prévisions budgétaires de la direction du Système d'Information, le montant prévu pour la maintenance informatique et les bouquets électroniques est de 17 000 €.

La part de l'enveloppe consacrée à la direction de la recherche et à l'école doctorale est quant à elle concernée par les 10% d'économies et s'établit respectivement à 9 000 € et 113 732 €.

Compte tenu de la baisse appliquée à l'ensemble du budget recherche, le montant attribué au Presses Universitaires de Bordeaux s'établit à 30 686 €.

Dans cette même logique, il est proposé de consacrer en 2014 une enveloppe de 136 820 € (contre 150 496 € en 2012) à la Politique Scientifique de l'Etablissement.

En 2013, le montant alloué à la PSE avait déjà diminué, conséquence à la fois de la problématique de l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la décision relative à la préservation du niveau de l'enveloppe des équipes de Recherche. Elle subit cette année la baisse de 10% des crédits de fonctionnement.

Le montant prévisionnel du préciput, dont 70% viennent s'ajouter à la PSE, est estimé à 20 000 €. Il est en baisse significatif par rapport à l'exercice 2013 (44 000 € en 2013), suite à la fin de plusieurs projets ANR.



Malgré cette baisse, et au vu des opérations réalisées en 2013, l'Université entend pouvoir continuer à mener une politique ambitieuse de soutien et de mise en valeur de la Recherche, autour des axes suivants :

- Axes prioritaires / programmes blancs

- Aide financière pour couverture de l'assiette des projets Région
- Soutien aux revues

- Actions de promotion de la Recherche (ex Transverses)

Sur l'enveloppe dédiée aux équipes de recherche, compte tenu de la baisse du budget affecté à la recherche, et compte tenu du choix de faire supporter cette baisse à toutes les enveloppes du budget recherche, le montant de l'allocation aux équipes proposé est de 426 772 € en 2014, contre 469 429 € en 2013.

Le modèle élaboré en 2011 était proposé comme un modèle évolutif appelé à se détacher progressivement du critère des dépenses réalisées pour se rapprocher des critères ministériels d'activité et de performance. Ainsi, il est proposé de poursuivre cette année encore la baisse du poids du critère de dépenses et d'augmenter celui lié au taux de soutenance.

Mme FROMENTIN rappelle qu'elle avait déjà eu une discussion approfondie avec la direction de l'université l'an dernier lors du dialogue budgétaire et regrette que certaines spécificités de certaines équipes ne soient pas davantage prises en compte.

M. RAMBAUD confirme les engagements pris l'année précédente quant à la prise en compte de certaines spécificités de l'UMR Ausonius qui feront l'objet d'arbitrages à venir.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que cela ne concerne pas seulement le problème de la dotation.

Le président JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 8
Contre : 1
Pour : 20

⇒ Le Conseil d'Administration adopte projet de répartition des grandes masses de l'allocation de fonctionnement général pour la recherche 2014.

VII- Modification de l'architecture budgétaire 2013 permettant la création d'un Centre de Responsabilité 908 5 Projets IDEX au sein de l'Unité Budgétaire de l'UMR AUSONIUS.

Mme ONILLON indique que cette création vise à permettre un suivi efficace des moyens attribués à l'Université Bordeaux 3 dans le cadre des Investissements d'Avenir, hors LABEX.

Mme FROMENTIN précise la nature de ces crédits Idex qui ne sont pas associés au programme du Labex.

Le président JOURDAN propose de passer au vote



Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

⇒ Le Conseil d'Administration adopte Modification de l'architecture budgétaire 2013 permettant la création d'un Centre de Responsabilité 908 5 Projets IDEX au sein de l'Unité Budgétaire de l'UMR AUSONIUS.

#### VIII- Acceptation de dons et legs.

M. RAMBAUD présente le projet de don de 6 000 € versé au profit de l'équipe d'accueil CLARE par une ancienne collègue de lettre.

Le président JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

⇒ Le Conseil d'Administration accepte un don de 6 000 € versé au profit
de l'équipe d'accueil CLARE.

### IX- Application d'un tarif spécial pour les adultes en reprise d'études non financés inscrits en Master 2 de Basque.

Mme KOCIEMBA présente le projet de délibération. Alors que le tarif normal des adultes en reprise d'études est fixé à 350 €, le tarif proposé vise à prendre en compte la spécificité des parcours de ces étudiants inscrits en M1 à l'UPPA et en M2 à Bordeaux Montaigne et à donner la priorité à la cohérence et la continuité des droits spécifiques « formation continue » qui leur sont demandés en s'alignant sur le tarif proposé par l'UPPA, soit 277,20 €.

M. LAÜGT attire l'attention des conseillers sur le manque de pertinence du choix validé par le CA consistant à baisser les tarifs de Formation Continue de l'année dernière qu'il qualifie de bêtise en terme de recette et qu'il faudrait revoir. Il annonce que, alors qu'il n'y a jamais eu autant d'adultes en reprise d'étude inscrits dans son UFR, il n'y aura jamais eu aussi peu de recettes de formation continue.

Mme VELASCO-GRACIET annonce que cette politique tarifaire sera traitée dans le cadre du projet de service du Pôle Adulte en Reprise d'Etudes préalable à l'élaboration d'un contrat d'objectif pour revoir ces tarifs qui seraient votés en juin ou juillet.

Le président JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29



De Conseil d'Administration adopte l'application d'un tarif spécial de 277,20 € (hors droits d'inscription) pour les adultes en reprise d'études non financés inscrits en Master 2 de Basque.

#### X- Questions diverses

M. JOURDAN présente la motion concernant le manque de moyens attribués à l'université dont le texte a été amendé par l'intersyndicale de notre établissement. Il ajoute que l'assemblée constitutive des universités de Bordeaux a voté une motion de même nature qui a été transmise à Monsieur le Recteur.

Mme BARBEYRON présente le projet de motion adopté par le CT de l'établissement. Au terme d'un échange entre l'ensemble des membres du Conseil, la motion ci-dessous ainsi modifiée est soumise au vote :

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 dénoncent l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour

l'accomplissement de leurs missions de service public.

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 s'inquiètent et alertent le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens sur la situation critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

Le désengagement de l'Etat, conjugué aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE),

confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements.

Notre université évite le déficit budgétaire en 2013 et 2014 mais cet exercice « purement » comptable à un prix :

- La transformation d'heures d'enseignement en cours magistral au niveau des masters en heures de travaux dirigés pour la moitié du volume horaire étudiant.

- La création dès cette rentrée 2013 de statuts d'enseignants sous Contrat à Durée Déterminée pour des volumes d'enseignements minimaux de 36 heures. Conduisant à institutionnaliser des emplois précaires et une nouvelle catégorie de sous-emplois d'enseignants qui dévalorisent les fonctions d'enseignement et contribuent à créer une nouvelle catégorie de personnels non-titulaires extrêmement fragiles socialement.

- La prévision du gel de 10 postes d'enseignants-es chercheurs- ses pour la campagne d'emplois 2014.

- La suppression de 4 Equivalent Temps Plein (ETP) de postes de contractuels administratifs BIATS dès la rentrée 2013.

- La prévision d'une diminution de 4 000 heures de l'offre de formation à la rentrée 2014

La baisse de 10% des crédits de fonctionnement dédiés à la formation et à la recherche. Après la promulgation le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui maintient les universités dans le piège des RCE et ne s'accompagne d'aucune programmation pluriannuelle des moyens, et les annonces de nouvelles réductions de dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave.

La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite

des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants.

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 demandent à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des Universités. Ils demandent à l'équipe présidentielle de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 de porter clairement, au gouvernement et dans les instances telles que la CPU, les



#### Direction générale des services

revendications de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

M. JOURDAN précise qu'il est déjà signataire, avec 17 présidents, d'une motion largement soutenue par les universités SHS. Malgré tout, le projet sera probablement édulcoré par la CPU. Désormais, la motion est commune au CA et au CT de l'université.

Mme FROMENTIN ajoute que la taxe sur la recherche a eu des effets néfastes qui ont entrainé une baisse des crédits de formation et de recherche.

M. GARRIGUES dénonce ce qu'il qualifie d'incapacité à investir pour l'avenir et voudrait que l'on intègre ce point au texte.

M. RAIBAUD dit qu'il ne faut trop dénaturer le texte.

Le président JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 29
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29

### ⇒ Le Conseil d'Administration adopte la motion proposée par les élus du Comité Technique.

M. JOURDAN signale la tenue d'un CA consacré à la question de la revalorisation du régime indemnitaire BIATSS le vendredi 25 octobre.

La séance est levée à 11h55.

Le président

Jean-Paul JOURDAN